Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt trois novembre en mil huit cent cinquante-deux, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Jean-baptiste augustin Bernard, âgé de vingt sept ans, né à la Garde département du var le vingt neuf du mois d'avril mil huit cent vingt cinq profession de propriétaire agriculteur domicilié à la Garde département du var fils majeur de Jean-antoine Bernard en son vivant profession de propriétaire cultivateur domicilié à la Garde département du var, veuve de Jeanne-marie-anne Bernard en son vivant propriétaire domiciliée en cette Commune de la Garde, ici présente et consentante d'une part.

Et de Anne Marie Gabrielle Bouffier, fileuse, âgée de vingt huit ans, née à la Garde département du var le dix neuf du mois de février mil huit cent vingt quatre domiciliée à la Garde département du var fille majeure de Guillaume Bouffier profession de propriétaire agriculteur domicilié à la Garde département du var veuve et Cultivateur et de Marie Catherine Ringeard ~~en présence de Demoiselle~~ veuve de Jean Louis Lombard vivant en cette Commune de la Garde le vingt huit avril mil huit cent cinquante deux d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites pour trois dimanches consécutifs, les dimanches trente et quatre et vingt novembre courant devant officier public, devant la porte de la maison commune, et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Nº 19
Bernard
Jean baptiste augustin
et
Bouffier
Anne marie Gabrielle

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux, ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du vingt neuf du mois de novembre mil huit cent cinquante deux pardevant Me Jean baptiste Florent Hilaire notaire à la Garde département du var.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Anne marie Gabrielle Bouffier et l'autre Jean baptiste augustin Bernard.

En présence de Sieur Simon Constantin Lotty domicilié à la Garde département du var âgé de trente ans, profession de propriétaire agriculteur non parent ni allié des époux

De Sieur François Jean baptiste Turel domicilié à la Garde département du var âgé de trente huit ans, profession de propriétaire et notaire non parent ni allié des époux

De Sieur Marc Antoine Mourchon domicilié à la Garde département du var âgé de vingt quatre ans, profession de ouvrier maçon non parent ni allié des époux

Et de Sieur François Daniel Mission domicilié à la Garde département du var âgé de quarante cinq ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Maurice Olive adjoint à la Mairie de la Garde par délégation du Maire faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte d'où lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins et l'époux susnommé sous les lois Bienfaisantes aux illétrés ne sachant ou ne pouvant signer.

Approuvant nul les quatre mots barrés de la troisième ligne signé avec et comme nulle l'interlignation comprenant les quatre mots entre la troisième et la dernière ligne entre actes.

J. M. Bernard — B. Lotty — Turel — Mourchon — Mission — M. Olive